

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 avril 2026 s'est réuni le lundi 27 avril 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BORDERIE Philippe, NOSMAS Karen, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoint. CERUTI Michel, BROUTET Véronique, MARTINO Stéphane, BORDERIE Sophie, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, CHAUFFOURNIER Pierre-Yves, JONES Jason, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, CLARE Nathalie, FAURE Sonia, BONNET Christelle, PERALI Valérie, ROTACH Christelle, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : GASSER Anne-Laure, CASAGRANDE Serge, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de GASSER Anne-Laure à VERDIER Françoise, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

-----  
**F.13**

**Budget annexe du parc de stationnement – Adoption du budget primitif – Exercice 2026**

Le budget primitif 2026 du parc de stationnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 367 976,53 euros dont :

- 154 014,08 euros pour la section d'exploitation ;
- 213 962,45 euros pour la section d'investissement.

Conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, le projet de budget a été transmis aux membres du Conseil Municipal le 14 avril dernier, soit au moins 12 jours avant le vote.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif du parc de stationnement pour l'exercice 2026 tel qu'il est présenté ci-dessus et en conséquence de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et à L.1612-20 relatifs à l'adoption du budget des collectivités locales ;

Vu la délibération n°2026B01 du 27 février 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 ;

Vu les résultats de l'exercice 2025 ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de statuer ;

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'adopter le budget primitif du parc de stationnement pour l'exercice 2026 tel qu'il apparaît dans le document budgétaire joint en annexe, et s'équilibrant à 154 014,08 euros en recettes et en dépenses d'exploitation et à 213 962,45 euros en recettes et en dépenses d'investissement ;
- Précise** que le budget de l'exercice 2026 est établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 ;
- Précise** que le présent budget est voté :
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
  - Sans vote formel pour chacun des chapitres ;
- Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre, à l'exception des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section.

Votants : 32 - Abstentions : 08 (BELACEL André, BIANCHI Stéphane, CLARE Nathalie, FAURE Sonia, BONNET Christelle, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, ROTACH Christelle - Exprimés : 24  
Contre : 00 - Pour : 24 - Dossier adopté à la majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 27 avril 2026

La Secrétaire de séance  
Karen NOSMAS



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET